**Informations relatives au produit conformément à l'article 10(1) du Règlement SFDR pour les fonds classés article 8 au sens dudit Règlement**

**Dénomination du produit** : VALOREA

**LEI** : 969500ALPNRMD4VVEW35

## A- Résumé

*Absence d'objectif d'investissement durable*

Ce produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

*Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier*

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, notre fournisseur de données extra-financières qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers ESG, pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

*Stratégie d'investissement*

Afin de réaliser cet objectif, l'OPCVM suit une politique de gestion dynamique et flexible via des investissements réalisés en OPCVM, FIA, ETF ainsi qu'en titres vifs sans contraintes géographiques. La philosophie mise en œuvre repose sur une approche « Top down » (allocation sectorielle, allocation géographique et allocation thématique).

Afin d'élaborer une politique de gestion de conviction et d'atteindre les objectifs de performances, l'équipe de gestion met au centre de son dispositif l'identification de thèmes porteurs sur lesquels se fonderont ses choix d'investissement. La composition du portefeuille ainsi constitué est indépendante de celle des indices de marché.

*Proportion d'investissements*

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPCVM font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues. Les exigences du Règlement Taxonomie seront intégrées dans le processus d'investissement de l'OPCVM de manière progressive. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille qui sera disponible dès que possible.

*Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales*

En interne, cet OPCVM fait l'objet d'un contrôle pré-trade quotidien afin de s'assurer qu'il soit bien conforme aux règles d'exclusions définies dans notre politique d'investissement durable (contrôle de premier niveau). De plus, Dauphine AM effectue un suivi trimestriel des controverses reposant sur les données extra-financières de Sustainalytics complétées par d'autres sources externes. Enfin, le RCCI de Dauphine AM effectue un contrôle annuel de deuxième niveau sur l'ensemble de la politique d'investissement durable.

*Méthodes*

Veuillez-vous reporter à la section « Stratégie d'investissement » ci-dessus pour une description des méthodes appliquées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM.

*Sources et traitement des données*

Dauphine AM s'appuie sur les publications fournies par les sociétés, sur les informations externes fournies par les notre fournisseur de données ESG spécialisé Sustainalytics et sur ses échanges avec les sociétés. Elle peut également s'appuyer sur d'autres sources telles que les brokers et les médias.

*Limites aux méthodes et aux données*

Dauphine AM est susceptible de ne pas avoir accès à certaines données ou ne pas pouvoir accéder à qu'à des données dont la qualité ou la couverture est insuffisante.

Diligence raisonnable

L'évaluation ESG peut être révisée à tout moment, comme à l'apparition de controverses par exemple.

Politiques d'engagement

Dauphine AM dispose d'une politique d'engagement actionnarial et d'une politique d'investissement durable disponibles sur notre site internet.

Indice de référence désigné

Cet OPCVM n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

## B- Absence d'objectif d'investissement durable

Ce produit financier fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

## C- Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

La gestion repose sur une approche « best in universe » via la recherche extra-financière réalisée par Sustainalytics, notre fournisseur de données extra-financières qui analyse les sociétés sur chacun des 3 piliers ESG, pour déterminer une note ESG permettant de conserver 80% des entreprises les mieux notées dans l'univers d'investissement.

Cet univers d'investissement correspond à la base de données « ESG Risk Ratings » de Sustainalytics, qui comporte environ 15 000 valeurs. Un monitoring annuel est effectué afin de prendre en compte les changements de notation et de mettre à jour la base de données d'exclusion. Sustainalytics analyse, évalue et détermine une notation ESG permettant de classer les valeurs selon 5 niveaux de risque en fonction de leurs risques ESG non gérés : négligeable (0-10), faible (10-20), modéré (20-30), élevé (30-40) et sévère (40+).

La notation est calculée selon un processus en 6 étapes :

1- Périmètre complet : Sustainalytics commence par additionner tous les risques ESG de l'entreprise,

2- Risque gérable : Sustainalytics détermine dans quelle mesure l'entreprise atténue son exposition à ces risques ESG et le soustrait du périmètre complet,

3- Risque ingérable : pour certaines entreprises, une partie de leurs risques ESG est considérée comme ingérable. Par exemple, une compagnie pétrolière n'est pas en mesure d'éliminer complètement tous ses risques liés aux émissions de carbone, de sorte que cela est pris en compte dans le calcul final du risque non géré,

4- Gestion des risques : le score de l'entreprise est amélioré en fonction de ses politiques, programmes et pratiques,

5- Lacunes en matière de gestion : les controverses ont un effet d'actualisation sur le score de l'entreprise car elles montrent que les programmes et les politiques de l'entreprise n'ont pas été complètement efficaces,

6- Calcul du risque non géré : addition des risques ESG d'une entreprise aboutissant à une note.

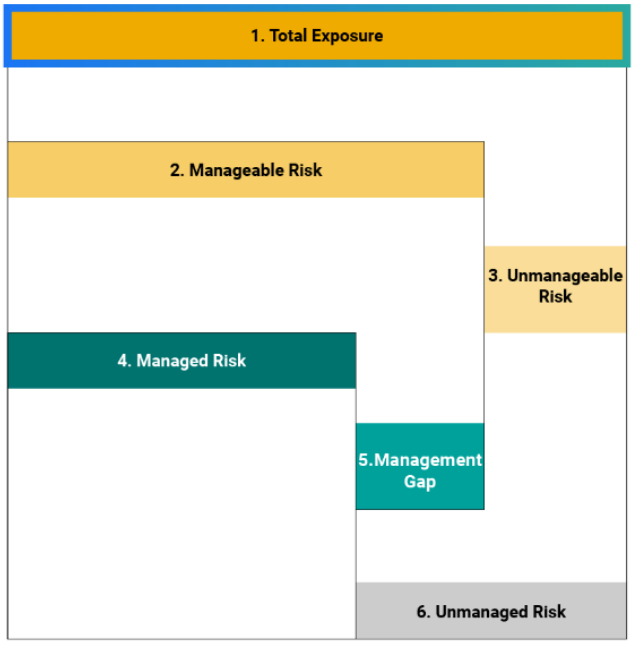


La thématique liée à l'environnement et la prise en compte de la notation globale ESG dans la construction du portefeuille (en excluant les émetteurs les moins bien notés et en privilégiant ceux ayant les meilleurs notes) permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions ESG.

**D- Stratégie d'Investissement**

Afin de réaliser cet objectif, l'OPCVM suit une politique de gestion dynamique et flexible via des investissements réalisés en OPCVM, FIA, ETF ainsi qu'en titres vifs sans contraintes géographiques. La philosophie mise en œuvre repose sur une approche « Top down » (allocation sectorielle, allocation géographique et allocation thématique).

Afin d'élaborer une politique de gestion de conviction et d'atteindre les objectifs de performances, l'équipe de gestion met au centre de son dispositif l'identification de thèmes porteurs sur lesquels se fonderont ses choix d'investissement. La composition du portefeuille ainsi constitué est indépendante de celle des indices de marché.

L'accent est particulièrement porté sur des valeurs répondant à des caractéristiques bien précises :

• La régularité dans la distribution de dividendes et un rendement élevé ;

• La régularité dans la croissance du chiffre d'affaires (ci-après « CA ») ; et

• Des sociétés détenant des actifs sous-évalués.

La gestion s'articule ainsi autour de deux principes forts : n'investir que dans des supports actions et obligataires connus, liquides et procurant un accès à l'information financière et sur la gouvernance e contrôler les risques des choix d'investissement à chaque étape du processus de gestion.

L'approche repose sur un processus de gestion autonome, structuré, réactif et transparent, et sur une souplesse du pilotage de l'allocation d'actifs dans l'optique de capter tactiquement les évolutions de marché.

Ce processus de gestion statue sur les pondérations entre les différentes classes d'actifs. L'allocation stratégique complète la gestion de conviction par des expositions plus ou moins marquées sur les marchés.

Les supports d'investissement seront sélectionnés par catégorie thématique selon une double approche :

• Approche quantitative fondée sur le ratio d'information et l'alpha généré : mesure des performances actuelles et passées des fonds sélectionnés, ainsi que différents indicateurs de mesure de risque (ratios de Sharp, alpha, beta...) ; et

• Approche qualitative : rencontre des équipes de gestion des fonds, évaluation de la société de gestion quant à l'existence d'un process d'investissement et de contrôle des risques, l'expertise et la compétence de la société de gestion ou des gérants ayant démontrés leurs compétences.

L'allocation d'actifs sera déterminée par une analyse macroéconomique de l'évolution des marchés et l'anticipation de son évolution par la société de gestion.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

**E- Proportion d'investissements**

Au moins 90% des titres et instruments de l'OPCVM font l'objet d'une analyse ESG et sont donc alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues. Les exigences du Règlement Taxonomie seront intégrées dans le processus d'investissement de l'OPCVM de manière progressive. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille qui sera disponible dès que possible.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

• De 60% à 100% sur les marchés actions internationales, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs ;

• De 0% à 40% aux produits monétaires et/ou obligataires (instruments du marché monétaire, instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations ;

• De 0% à 30% en cumul sur les marchés émergents actions et taux ;

• De 0% à 5% sur les indices de futures sur matières premières au travers d'OPCVM et/ou de FIA exposés à des indices de matières premières. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code monétaire et financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières ; et

• De 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro telles que les devises USD, GBP, CHF SEK, DKK, NOK, JPY, CAD, AUD, et SGD.

## F- Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Quotidien :

En interne, cet OPCVM fait l'objet d'un contrôle pré-trade afin de s'assurer qu'il soit bien conforme aux règles d'exclusions définies dans notre politique d'investissement durable (contrôle de premier niveau). Le logiciel de passage d'ordres intègre des contraintes dont certaines sont paramétrées et permettent un rejet automatique.

Trimestriel :

Dauphine AM effectue un suivi des controverses reposant sur les données extra-financières de Sustainalytics complétées par d'autres sources externes (Bloomberg, Médias, la recherche sell-side, etc.).

Sustainalytics, en tant que fournisseur de données extra-financières, évalue pour Dauphine AM les différentes controverses pouvant affecter les sociétés détenues. La notation évolue de 1 à 5 (5 étant le niveau de controverses maximal).

Une controverse de niveau 5 sur une valeur détenue dans les portefeuilles génère la rédaction d'un avis des équipes de gestion qui sera validé par le responsable de la gestion et transmis au RCCI. Si l'avis est défavorable la valeur devra être sortie de l'ensemble des portefeuilles dans les 15 jours ouvrés qui suivent. Dauphine AM peut, lors d'échanges, inviter l'émetteur à clarifier toute controverse.

Cette veille trimestrielle des controverses est ensuite présentée en comité des risques, lui aussi à fréquence trimestrielle.

Annuel :

Le RCCI s'assure que Dauphine AM respecte les engagements pris dans la politique d'investissement durable et notamment les contrôles effectués au premier niveau par les opérationnels.

## G- Méthodes

Veuillez-vous reporter à la section « Stratégie d'investissement » ci-dessus pour une description des méthodes appliquées pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par l'OPCVM. De plus, les caractéristiques environnementales promues et atteintes par l'OPCVM sont décrites dans les reportings.

## H- Sources et traitement des données

Afin d'évaluer les caractéristiques ESG et les controverses liées aux critères ESG, en plus des recherches internes, Dauphine AM s'appuie sur les publications fournies par les sociétés, sur les informations externes fournies par les notre fournisseur de données ESG, Sustainalytics, et sur ses échanges avec les sociétés. Dauphine AM peut également s'appuyer sur d'autres sources telles que les brokers et les médias généralistes et spécialisés.

L'équipe de gestion est amené à rencontrer Sustainalytics pour leur faire part de ses commentaires sur leurs services, avec des indications claires sur les domaines dans lesquels ils ont répondu aux attentes de Dauphine AM et sur ce qui doit être amélioré.

## I- Limites aux méthodes et aux données

Dauphine AM est susceptible de ne pas avoir accès à certaines données ou à ne pouvoir accéder qu'à des données dont la qualité ou la couverture est insuffisante. Pour ce qui est des données relatives à la Taxonomie, Dauphine AM n'a, jusqu'à présent, pas été en mesure d'évaluer avec certitude si les investissements sous-jacents à l'OPCVM sont situés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce point demeure sous surveillance active et une fois que des données lisibles et suffisantes provenant des sociétés détenues en portefeuille ou de tiers seront disponibles, l'équipe de gestion pourra apporter des révisions à ces publications afin de former une indication de la proposition minimale d'investissement de l'OCPVM qui soit aligné à la Taxonomie.

## J- Diligence raisonnable

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée au minimum chaque année, lors de la publication des résultats annuels notamment. Toutefois, l'équipe de gestion suit les émetteurs et la validité de chaque cas d'investissement. Ainsi, l'évaluation ESG peut être révisée à tout moment, comme à l'apparition de controverses par exemple.

## K- Politiques d'engagement

Dauphine AM dispose d'une politique d'engagement actionnarial disponible sur notre site internet.

Dauphine AM exerce sa responsabilité d'actionnaire dans l'intérêt du porteur. En complément de l'analyse financière, l'équipe de gestion prend en compte les critères extra-financiers. Pour ce faire elle s'appuie sur l'analyse de son fournisseur de données extra-financières Sustainalytics.

Dauphine AM dispose d'une politique d'investissement durable qui s'applique à différents niveaux.

D'abord via une politique d'exclusion s'appliquant sur les univers d'investissements des fonds, puis grâce à la note ESG Risk Rating définie par Sustainalytics, et enfin, via une veille des controverses (voir la politique d'investissement durable pour plus de détails).

A ce titre, elle se tient informée des communications des émetteurs et assiste à leurs évènements. (Présentations investisseurs, salons, conférences, etc.).

**L- Indice de référence désigné**

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice.